

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

18 AVRIL 2013

---

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

—

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA XXIIIÈME SESSION , QUÉBEC, AVRIL 2013

—

## TABLE DES MATIÈRES

1	Résolution sur l'enseignement supérieur : financement et accès	3
---	--	---

### 23e session

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont réunis à Québec, du 16 au 18 avril 2013. Au terme de leurs travaux, ils ont adopté la résolution suivante :

## 1 Résolution sur l'enseignement supérieur : financement et accès

**Rappelant** que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule, en son premier alinéa, que « toute personne a droit à l'éducation » et que « l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite ».

**Souscrivant** aux constats de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009 à l'effet que l'enseignement supérieur et la recherche contribuent à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et à la réalisation des Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'Éducation pour tous (EPT).

**Considérant** que l'enseignement supérieur joue un rôle significatif dans la promotion des droits de la personne, de la démocratie et de la tolérance culturelle et intellectuelle.

**Considérant** que les établissements d'enseignement supérieur contribuent aussi à l'enrichissement économique et social de nos sociétés.

**Considérant** que les établissements d'enseignement supérieur sont des composantes essentielles et névralgiques du développement de nos économies et sociétés du savoir.

**Considérant** que l'enseignement supérieur doit être accessible à tous les étudiants, sans obstacle social ou géographique.

**Reconnaissant** le rôle fondamental de l'État en matière d'aide financière aux études et aux étudiants.

**Considérant** que l'enseignement supérieur doit être perçu comme un service public.

**Reconnaissant** le rôle majeur et prioritaire du financement public pour préserver l'indépendance de l'enseignement supérieur.

**Soulignant** que le soutien public à l'enseignement supérieur et à la recherche reste essentiel pour que les missions éducatives et sociales soient assurées de manière équilibrée.

Le Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles recommande aux gouvernements de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises pour :

- assurer l'excellence, la stabilité, la pérennité et le rayonnement à l'international du système d'enseignement supérieur
- favoriser un meilleur accès aux études supérieures
- limiter l'endettement des étudiants
- améliorer les mécanismes d'aide financière aux études
- rechercher un meilleur équilibre entre les droits de scolarité assumés par les particuliers et les programmes d'aide financière aux études.
- assurer un financement public durable et adéquat des établissements d'enseignement supérieur
- favoriser une gestion plus efficace et transparente des établissements d'enseignement supérieur
- s'assurer que les programmes de formation ne soient pas soumis aux seules lois du marché et continuent de recevoir leur juste part de financement
- garantir l'autonomie de l'enseignement supérieur, notamment en encadrant le financement du privé
- Préserver la liberté académique et sensibiliser les milieux académiques à leurs responsabilités sociétales

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont par ailleurs discuté de la communication des parlements via les réseaux sociaux et ont convenu de s'informer mutuellement de toute nouvelle stratégie ou initiative novatrice mise en œuvre par leur institution respective qui viserait à perfectionner l'utilisation des diverses plateformes Web.

Les membres du Comité mixte ont également échangé sur l'évaluation d'impact des politiques publiques et souhaitent structurer un terrain d'échanges, de recherche en méthodologie en la matière.

Mme N. Champagne      M. J.-C. Luperto

Vice-président de la  
Délégation de l'As-  
semblée nationale  
pour les relations  
avec la Fédération  
Wallonie-Bruxelles et  
la Région wallonne  
(DANRWB) et dépu-  
tée de Champlain

Président du Parle-  
ment de la Fédération  
Wallonie- Bruxelles